

Jacques Rambaud, du Deffend
et "les Réquisitions de l'armée catholique et royale
dans la paroisse du Poiré"

(Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon : ms 019)¹

par [Maurice Mignet](#) - 2016

Du 9 mars 1795

Jacques Rambaud et sa communauté. —232

Jacques Rambaud et sa communauté demeurant au Deffend en cette paroisse ont fourni à l'armée catholique suivant les reconnaissances des 3 juin, 3 septembre, 13 et 23 octobre, 3, 11 et 19 décembre 1794, et 7 du présent mois, signées Arnaud, Eriaud, Baumel, Maunière, Bouyer commissaire, et Favereau

- deux bœufs estimés contradictoirement 303¹,
- huit charretées de foin estimées 20¹ chacune qui font 160¹,
- une charretée de paille estimée 10¹,
- et enfin trente-trois boisseaux de froment estimé 6¹ le boisseau, qui valent déduction faite des mesures à la somme de 188¹ 2^s

toutes lesquelles sommes réunies ensemble forment celle de six cent soixante et une livres deux sols dont il leur a été ce jourd'hui délivré un bon²

ci661¹ 2^s

E. M. : Délivré le présent bon le 12 avril 1795 : Gaudin

Du 1^{er} mai 1795

Jacques Rambaud et sa communauté. —299

Jacques Rambaud pour lui et sa communauté demeurant au Deffend en cette paroisse déclare avoir fourni à l'armée catholique suivant reconnaissance du quinze mars dernier signée Favereau

- six cents de bois fagots et rondins estimés dix livres le cent,

ce qui fait pour le tout soixante livres livres dont il lui a été ce jourd'hui délivré un bon

ci60¹

par [Maurice Mignet](#) - 2016

¹ Les *Cahier des réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré*, sont les seuls qui soient actuellement parvenus jusqu'à nous. Ils sont aujourd'hui conservés aux Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon. Jean-Claude Lorvoire en a fait une étude approfondie intitulée "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré-sur-Vie", qui a été publiée dans *Recherches vendéennes*, n° 3, 1996, p. 257 à 299.

Ces "réquisitions" s'étendirent aussi dans les autres paroisses ainsi qu'elles sont évoquées, entre autres, dans les rapports du notaire André-Philippe Daniau, qui avait été nommé en 1796 par les autorités gouvernementales "commissaire du Directoire exécutif départemental près l'administration municipale du canton du Poiré" pour surveiller et contrôler les faits, gestes et façons de penser de la population locale, en particulier dans celui du 19 floréal et dans celui du 29 fructidor de l'an 7^e (8 mai et 15 septembre 1799).

² Ce système de réquisitions avec rémunération par des "bons" fut pratiqué très tôt lors de l'insurrection vendéenne. Ainsi Jean Vincent, le maître de la poste aux chevaux de Montaigu, livra ses treize chevaux et leur équipement à l'armée vendéenne qui, après estimation contradictoire, les lui paya en "bons". Ces "bons" ne lui furent évidemment jamais échangés contre une véritable monnaie, d'autant plus que Jean Vincent mourut à la fin mois de juin 1793. Cependant, quelque trente ans plus tard, après les défaites napoléoniennes et la restauration des Bourbons, le fils de Jean Vincent, Pierre Vincent alors domicilié à Nantes, présenta au nouveau pouvoir en place une demande avec justificatifs pour obtenir que ce qui était dû à son père lui fût payé. On ne sait si le descendant de cette famille, qui avait été par ailleurs ruiné par la destruction de ses biens à Montaigu par les troupes républicaines, reçut satisfaction.